

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/01/18/2020201459/justel>

Dossier numéro : 2019-01-18/24

Titre

18 JANVIER 2019. - Arrêté du Gouvernement modifiant l'arrêté du Gouvernement du 20 juillet 2017 relatif aux maladies infectieuses soumises à déclaration

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 04-05-2020 page : 30159

Entrée en vigueur : 14-05-2020

Table des matières

Art. 1-4

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). - L'annexe 1re de l'arrêté du Gouvernement du 20 juillet 2017 relatif aux maladies infectieuses soumises à déclaration est remplacée par l'annexe 1re jointe au présent arrêté.

[Art. 2](#). - Dans les points 1.1.4, 1.2.4, 1.3.4, 1.4.4, 1.5.4, 1.6.4, 1.7.4, 1.8.4, 1.9.4, 1.10.4, 1.11.4, 1.12.4, 1.13.4, 1.14.4, 1.15.4 et 1.16.4 de l'annexe 3 du même arrêté, les mots " voir partie II " sont chaque fois remplacés par les mots " voir partie 2 ".

[Art. 3](#). - La partie 2 de l'annexe 3 du même arrêté, est remplacée par ce qui suit :

" 2. Renforcement des mesures générales d'hygiène en cas de maladies transmissibles

2.1 Mesures générales d'hygiène

- Entretien régulier des locaux au savon et à l'eau, en particulier des sanitaires et des cuisines.
- Passer régulièrement l'aspirateur en cas de gale, de teignes et de lentes. Changer le sac d'aspirateur après chaque utilisation.
- Dans les sanitaires, mise à disposition de papier toilette, d'eau courante, de savon liquide et de serviettes en papier pour le séchage des mains.
- Hygiène corporelle correcte.
- Hygiène des mains.
- Garder les ongles courts.
- Lors d'un contact involontaire des mains avec du sang ou d'autres liquides corporels (sécrétions des voies respiratoires, vomi, selles, etc.) laver les mains à fond, avec du savon liquide, pendant au moins 40 secondes. Après le lavage, sécher les mains avec des serviettes en papier. Enfin, après le séchage, masser les mains avec une solution hydro-alcoolique pendant au moins 20 secondes.

2.2. Mesures d'hygiène en cas de maladies à transmission respiratoire

- Tousser et éternuer de manière hygiénique (amener les enfants à tousser dans un mouchoir et éternuer dans le creux du coude).
- Se moucher régulièrement en utilisant des mouchoirs en papier jetables.
- Se laver les mains fréquemment, surtout après contact avec des sécrétions respiratoires.
- Garder les ongles courts.

- Porter des gants jetables en cas de contact risqué avec des fluides potentiellement contaminants.
- En cas de contact des mains avec des fluides potentiellement contaminants provenant de la zone bronchique, laver les mains à fond, avec du savon liquides, pendant au moins 40 secondes. Après le lavage, sécher les mains avec des serviettes en papier. Enfin, après le séchage, masser les mains avec une solution hydro-alcoolique pendant au moins 20 secondes.

- Les surfaces entrant en contact avec du sang potentiellement contaminant ou des fluides provenant de la zone bronchique doivent être nettoyées à fond avec des détergents habituels et désinfectées ensuite avec de l'alcool à 70 % ou de l'eau de Javel (voir point 2.7). La concentration efficace recommandée pour l'eau de Javel est de 1000ppm, c.-à-d. une solution à 0,1 % fraîchement préparée. Cela correspond à 10ml d'eau de Javel concentrée dans 10 litres d'eau (voir remarque sous le point 2.7). Le choix entre l'alcool et l'eau de Javel dépend de la grandeur des surfaces et de la nature du matériau à traiter.

2.3. Mesure d'hygiène en cas de maladies à transmission féco-orale

2.3.1 Mesures générales d'hygiène

- Utiliser du savon liquide pour se laver les mains et des serviettes jetables pour les sécher, surtout avant de manipuler de la nourriture et après avoir été à la selle. Les mains souillées par des selles doivent être lavées de la même manière (p.ex. lors du changement de linge, de soins de plaies,...)

- En cas de contact des mains avec des fluides potentiellement contaminants, provenant du système digestif, laver les mains à fond, avec du savon liquides, pendant au moins 40 secondes. Après le lavage, sécher les mains avec des serviettes en papier. Enfin, après le séchage, masser les mains avec une solution hydro-alcoolique pendant au moins 20 secondes.

- Éviter l'échange de matériel (ex. : gobelets, couverts, etc.).

- Éviter l'échange de produits d'hygiène personnels.

- Entretien régulier des sanitaires. En ce compris le lavage à l'eau et au savon des endroits suivants : poignées de portes, robinets, bouton de la chasse d'eau et sol.

- Entretien régulier des cuisines et du matériel de cuisine utilisé.

- Respect de la chaîne du froid pour les denrées alimentaires.

- Respect des instructions habituelles relatives à la séparation des aliments pendant la préparation.

- Respect des instructions habituelles relatives à l'hygiène alimentaire en cuisine (par ex. températures de stockage et date de conservation des aliments).

- Entretien le plus fréquent possible et désinfection des locaux et surfaces en veillant particulièrement aux objets souvent en contact avec les mains (comme poignées de porte, robinets, cuvettes de WC, téléphones, rampes d'escalier,...)

- Dans les locaux communs, privilégier l'utilisation de gants et blouses ou tabliers jetables, et utilisation de matériel d'entretien individuel pour l'environnement de chaque patient. Lessive du linge de lit et des couvertures, des serviettes, vêtements, rideaux, coussins, chiffons sales avec de l'eau chaude et du détergent (en machine à haute température); les tapis, fauteuils et matelas contaminés à l'eau savonneuse chaude et ensuite, nettoyage à la vapeur. Il faut éviter d'utiliser l'aspirateur, car il favorise la propagation des virus.

- Les surfaces entrant en contact avec du sang potentiellement contaminant ou des fluides provenant de la zone bronchique doivent être nettoyées à fond avec des détergents habituels et désinfectées ensuite avec de l'alcool à 70 % ou de l'eau de Javel (voir point 2.7). La concentration effective recommandée pour l'eau de Javel est de 1000ppm, c.-à-d. une solution à 0,1 % fraîchement préparée. Cela correspond à 10ml d'eau de Javel concentrée dans 10 litres d'eau (voir remarque sous le point 2.7). Le choix entre l'alcool et l'eau de Javel dépend de la grandeur des surfaces et de la nature du matériau à traiter.

2.3.2 Mesures spécifiques d'hygiène

En cas d'hépatite A

- Il faut privilégier un lavage soigneux des mains et une désinfection thermique des couverts en lave-vaisselle plutôt que de réserver l'utilisation exclusive des couverts à la personne infectée.

- Il faut veiller à un lavage répété des mains et à une désinfection des sanitaires à l'eau de Javel.

- Il n'est pas nécessaire de plonger dans l'eau de Javel les couverts utilisés par le patient.

- Il n'est pas nécessaire de désinfecter à l'eau de Javel le matériel médical du patient, sauf s'il a été contaminé par des selles.

- Il n'est pas nécessaire de désinfecter régulièrement les surfaces avec lesquelles le patient entre en contact, à moins qu'elles n'aient été souillées par des selles.

- Le partage des mêmes sanitaires avec le patient doit être évité.

Lors de virus entériques tels que le norovirus ou le rotavirus (virus très résistants, surtout les norovirus)

- Nettoyer régulièrement à fond, avec du détergent et de l'eau chaude, les surfaces contaminées. Désinfecter ensuite à l'aide de matériel jetable (éponges ou chiffons).

- Etant donné que tous les désinfectants ne sont pas efficaces contre les virus résistants dans l'environnement, il faut utiliser des produits contenant du chlore, comme l'eau de Javel et le peroxyde d'hydrogène. Il s'agit de virucides, à privilégier pour maintenir une hygiène correcte dans les locaux. La concentration efficace recommandée pour l'eau de Javel est de 1000ppm, c.-à-d. une solution à 0,1 % fraîchement préparée. Cela correspond à 10 ml d'eau de Javel concentrée, dilués dans 10 litres d'eau.

- Augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection des locaux et surfaces pendant une épidémie. Tenir particulièrement à l'oeil les objets qui sont souvent en contact avec les mains, comme les poignées de porte, les armatures, les cuvettes de WC, les téléphones, les rampes d'escalier, etc.

- Commencer le nettoyage par les objets qui sont probablement les moins contaminés (table,...) et terminer par ceux risquant le plus d'être contaminés (toilettes, poignées des sanitaires,...)

2.4. Mesures d'hygiène en cas de maladies à transmission par voie hématogène